



Commune de Préverenges

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/21

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 157'000.00 POUR LA RENOVATION
DE L'EDICULE ET DES WC PUBLICS DE LA PLAGE DE
PREVERENGES**

Demande d'un crédit de Fr. 157'000.00 pour la rénovation de l'édicule et des WC publics de la plage de Préverenges

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite une demande de crédit d'un montant de Fr. 157'000.00 TTC au Conseil communal afin d'effectuer la rénovation complète du bâtiment de l'Édicule de la Plage de Préverenges.

L'Édicule portant le N° 478 du registre ECA est situé sur la parcelle N° 87 de la Commune de Préverenges. La structure du bâtiment est globalement en bon état. Par contre au niveau de l'enveloppe, des façades, du mobilier sanitaire et des canalisations, une réfection est nécessaire afin de rendre un aspect plus accueillant à l'édicule et de répondre au mieux aux exigences sanitaires des WC. Au niveau des canalisations, des problèmes récurrents sont apparus depuis plusieurs années, ce qui complique l'entretien et l'utilisation des WC. Un assainissement complet de ceux-ci est nécessaire.

Les responsables des Services des bâtiments, de l'Urbanisme et de la Voirie se sont rendus sur place à plusieurs reprises avec différents maîtres d'état pour évaluer les coûts et les travaux à réaliser. Suite à ces visites, le Service des Bâtiment a fait établir un avant-projet.

La question de la démolition et de la reconstruction d'un nouvel édicule a également été abordée. Malheureusement, le bâtiment se trouvant dans une zone de non bâtir (PEC N°4), de tels travaux s'avèrent difficilement réalisables, car ils engendreraient de longues procédures, sans pour autant avoir la garantie que ces démarches aboutissent à une réponse positive du Canton. Cette option s'avèrerait également très coûteuse.

2. Historique

Le bâtiment de l'Édicule et des WC publics de la plage a été construit en 1961. Les derniers travaux importants sur ce bâtiment ont été exécutés en 1987 avec la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment et la création de WC pour les personnes en situation de handicap.

En 2011, les travaux suivants ont été effectués : remplacement des douches, des portes et des fenêtres, rénovation de la partie électrique, traitement anti-graffiti de la façade et correction de l'étanchéité du toit. Depuis 2011, des travaux d'entretien réguliers ont été faits mais aucune intervention majeure n'a été entreprise.

3. Situation actuelle

Le bâtiment actuel est composé de deux parties séparées, à savoir les WC publics appartenant à la Commune de Préverenges et la station de pompage appartenant à l'ERM.

Les travaux de rénovation des WC actuels comprennent :

- 1 WC dames de 6.5 m² composé d'une cabine et d'un lavabo
- 1 WC hommes de 6.5 m² composé d'une cabine et d'un lavabo
- 1 WC pour les personnes en situation de handicap de 3 m²
- 5 Douches extérieures.

La partie intérieure du bâtiment appartenant à l'ERM n'est pas touchée par les travaux de rénovation. Seule l'enveloppe extérieure sera rafraîchie afin de donner un aspect uniforme à tout le bâtiment. Un préavis cantonal favorable à l'exécution des travaux sur ce bâtiment et la pose des panneaux photovoltaïques et solaires a été délivré en date du 17 février 2021.

4. Travaux prévus dans le préavis N° 8/21

Lors de travaux de rénovation, le gabarit d'origine ne peut pas être modifié. Les travaux suivants sont prévus :

- Assainissement des canalisations
- Rafraîchissement de l'enveloppe extérieure
- Rénovation des sols et murs intérieurs
- Mise en conformité du système électrique
- Remplacement des douches extérieures
- Remplacement des portes et fenêtres intérieures et extérieures si cela s'avère nécessaire
- Remplacement de tout l'aménagement sanitaire : cuvettes, urinoirs, lavabos
- Assainissement et végétalisation du toit, pose de panneaux photovoltaïques et solaires en toiture
- Installation d'un chauffage pour le maintien des locaux hors gel
- Installation de WC mobiles pendant la durée des travaux.

Les coûts des travaux sont devisés comme suit :

➤ Gros œuvre ; maçonnerie, canalisations :	Fr. 35'000.00
➤ Electricité, photovoltaïque :	Fr. 23'000.00
➤ Menuiserie métallique et en PVC :	Fr. 24'000.00
➤ Sanitaire avec l'équipement intérieur/extérieur :	Fr. 50'000.00

Total hors TVA :	Fr. 132'000.00
TVA 7,7% :	Fr. 10'164.00
Total	Fr. 142'164.00
Réserve pour imprévus, env. 10% :	Fr. 14'836.00
Total arrondi TTC :	Fr. 157'000.00

La rénovation de l'Edicule n'est pas soumise à un permis de construire et peut être gérée par le Service des Bâtiments en collaboration avec le Service de l'Urbanisme et des Constructions et une entreprise. Les travaux seront exécutés en dehors de la saison de grande affluence.

5. Procédure d'adjudication

La Municipalité prévoit, dans le cadre de la loi sur les marchés publics et au vu du montant des investissements prévus, d'appliquer la procédure de marché public de gré à gré sans appel d'offres.

6. Financement

La dépense de Fr. 157'000.00 sera couverte, soit par les avoirs de la commune, soit par l'emprunt.

7. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser la charge de la manière suivante :

- Amortissement sur une durée de 10 ans du total de Fr. 157'000.00, soit Fr. 15'700.00 par an, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2023.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n°8/21 du 31.08.21,
- Oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 157'000.00 pour la rénovation de l'édicule et des WC publics de la Plage de Préverenges.
2. D'approuver la méthode de comptabilisation proposée, à savoir :
Amortissement sur une durée de 10 ans du total de Fr. 157'000.00, soit Fr. 15'700.00 par an, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2023.

DIT

- Que ce montant sera payé soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2021.

Délégué de la Municipalité : M. Manuel Zenger

Proposition de date pour la première séance de la Commission : Lundi 27 septembre 2021 à 19h30

Lieu : Annexe II du Château

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Le Secrétaire :

G. Delacrétaz

P. Crausaz

Préverenges, le 31 août 2021/MZ/SC

Annexes : 2 plans de l'édicule